

Motion 2250

pour une implantation du « Sablier du Millénum » dans le canton de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'intérêt de la population pour les œuvres d'art ;
- que le « Sablier du Millénum » symbolise le passage de Genève à l'an 2000 ;
- que cette œuvre d'art est aussi une véritable prouesse technique ;
- que le Sablier dort actuellement dans un entrepôt des SIG à Pregny-Chambésy ;
- qu'il conviendrait de valoriser le travail effectué par ses créateurs ;
- que le Sablier est propriété de l'Etat de Genève ;
- que le Sablier représente le temps qui s'écoule ;
- que la population de Genève est très attachée à ce symbole ;
- que les frais seraient limités à son implantation physique,

invite le Conseil d'Etat

- à étudier une implantation pour le « Sablier du Millénum » sur le territoire de notre canton en vue de son exposition au public ;
- à informer rapidement le Grand Conseil des sites envisagés.